



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

| RAPPORT ANNUEL 2017

Lausanne, 22 et 23 mai 2018

261.50-1.3 7 / cg

Table des matières

1 Avant-propos du Président	3
2 Elargissement de la CSFP	5
2.1 Assemblée constitutive du 8 mars 2017	5
2.2 Nouvelles commissions	5
2.3 Nouvelle vision, mission et objectifs stratégiques	5
2.4 Programme d'activités de la CSFP	5
3 La CSFP et ses organes	6
3.1 Assemblée générale (CSFP élargie)	6
3.2 Assemblée plénière	6
3.3 Comité	6
3.4 Bureau	6
3.5 Commissions	6
4 Activités	7
4.1 Assemblées plénières et Assemblées générales	7
4.2 Comité	7
4.3 Commissions, sous-commissions et groupes de travail	7
4.4 Secrétariat	8
5 Objectifs 2017 et reporting	10
6 Membres	13
6.1 Assemblée plénière	13
6.2 CSFP élargie	15
6.3 Comité (état au 31 décembre 2017)	17
6.4 Commissions (état au 31 décembre 2017)	17
7 Secrétariat	19
8 Annexes	19

1 Avant-propos du Président

La CSFP a anticipé la Formation professionnelle 2030

La transformation numérique, la globalisation, les exigences de plus en plus élevées dans le monde du travail, la migration, ne sont que quelques-unes parmi les mégatendances qui sollicitent considérablement la formation professionnelle. Il y a certes plus de vingt ans que l'on parle de la numérisation. Or cela fait déjà plus de dix ans que nous avons introduit de nouvelles professions qui sont marquées par le passage au numérique. Des plates-formes d'apprentissage numérisées et des applications pratiques virtuelles existent dans plusieurs professions. Mais la puissante dynamique qui s'est installée pendant ces deux dernières années est quand même tout à fait remarquable. En effet, la vitesse des changements dans le monde économique place les formateurs professionnels dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les centres de cours interentreprises devant d'immenses défis. De leur côté, les organisations du monde du travail sont appelées à accélérer les processus en vue d'adapter les professions. Il faut définir les compétences opérationnelles professionnelles de manière à simplifier les qualifications complémentaires et permettre aux personnes changeant de profession d'obtenir un diplôme plus rapidement. Les cantons et la Confédération doivent donc faire le grand écart entre le soutien aux processus de changement et les maigres ressources financières des pouvoirs publics.

En sa qualité de partenaire de la formation, la CSFP s'engage très activement dans cet environnement en rapide mutation:

- Notre influence a été indéniable dans les travaux menés dans le cadre de Formation professionnelle 2030. Désormais, la vision est consolidée et les lignes d'action retenues comme prioritaires ont été approuvées à l'unanimité par les partenaires de la formation: encourager les parcours de formation et les développements de carrière individuels dans l'esprit de l'apprentissage tout au long de la vie; renforcer la flexibilité des offres de la formation professionnelle; intensifier les activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle; optimiser la gouvernance dans la formation professionnelle.
- La CSFP a fait sienne la vision de Formation professionnelle 2030. Cette démarche montre qu'à long terme également les cantons veulent garantir l'attractivité et la forte employabilité acquises par la formation professionnelle. Du reste, la CSFP a élaboré des propositions en matière de flexibilisation et de modularisation, d'accélération des processus de développement de la formation professionnelle et de la gouvernance, tout en améliorant le partage des rôles et en simplifiant le financement. Pendant l'année de référence, nous avons fait progresser Optima, un projet concret qui doit optimiser les processus et l'échange des données entre les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail.
- La nouvelle structure de la CSFP élargie nous a permis d'anticiper la Formation professionnelle 2030. En sa qualité de conférence spécialisée, la CDOPU sera intégrée dans la poursuite du développement des compétences nécessaires à l'organisation d'une carrière tout au long de la vie. La CIFC, quant à elle, jouera un rôle important dans le perfectionnement professionnel et la réorientation des adultes. Afin d'améliorer la coordination au sein de la CSFP élargie, nous avons porté sur les fonds baptismaux la Commission Formation et qualification des adultes CFQA. Enfin, la nouvelle commission Transition offre l'enceinte appropriée pour nous pencher sur la problématique de la migration.

La formation professionnelle Suisse est une réussite. La vision Formation professionnelle 2030 n'est donc pas révolutionnaire. Il n'en reste pas moins que des projets concrets doivent faire avancer les processus de changement qui sont nécessaires. Dans un monde globalisé, nos structures cantonales de formation professionnelle arrivent à leurs limites. N'oublions pas que les entreprises pensent et agissent de plus en plus aux niveaux national et international. La CSFP doit tenir compte de cette évolution. Nous devons par conséquent, d'une manière bien plus rigoureuse que précédemment, pousser l'harmonisation de nos processus, favoriser des solutions communes et faire preuve d'ouverture vis-à-vis des innovations de nos partenaires. Nous ne devons pas seulement négocier et approuver des solutions entre nous, mais aussi les imposer dans nos cantons. Nous devons veiller à ce que l'esprit de Formation professionnelle 2030 pénètre jusqu'à la base de nos offices de formation professionnelle.



C'est ensemble que nous maîtriserons ces défis, grâce au soutien de notre secrétariat solide et bien structuré. Je vous adresse à tous mes remerciements pour votre grand engagement et votre professionnalisme.

Theo Ninck, Président de la CSFP

2 Elargissement de la CSFP

2.1 Assemblée constitutive du 8 mars 2017

Le 8 mars 2017 s'est tenue à Berne l'Assemblée constitutive de la CSFP élargie. Les trois conférences spécialisées que sont la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) ont entamé leur collaboration sur une base commune: les nouveaux [statuts CSFP-CDOPU-CIFC](#).

Les nouveaux statuts impliquent une modification qui touche à la composition même de la CSFP: elle compte désormais également parmi ses membres les directeurs et directrices d'offices directement subordonnés au conseiller d'Etat de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue. Une stratégie et une gestion transversales des dossiers sont ainsi assurées.

En règle générale, la CSFP siègera en composition élargie une fois par an et traitera des thèmes relevant des trois domaines. Les trois conférences spécialisées continueront à tenir leurs propres séances.

2.2 Nouvelles commissions

La nécessité de mieux ancrer certaines thématiques dans les structures de la CSFP n'est pas nouvelle. Elle concerne tout particulièrement les thèmes des champs d'action communs. La CSFP élargie a par conséquent décidé d'instituer de nouvelles commissions composées de membres des conférences concernées, pour les transitions I et II et pour la certification professionnelle des adultes. La CSFP se voit ainsi adjoindre la Commission Transition et la Commission Formation et qualification des adultes. L'ancienne Commission Informatique reçoit un nouveau mandat couvrant le thème Organisation et processus et s'occupera donc à l'avenir davantage de la coordination des processus.

Les nouveaux statuts confient à la CSFP élargie la surveillance opérationnelle du Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). L'ancien conseil de surveillance du CSFO, qui soutenait la direction de ce dernier du point de vue technique et stratégique, subsistera dorénavant sous la forme d'une commission de la CSFP.

2.3 Nouvelle vision, mission et objectifs stratégiques

Dans le sillage de son élargissement aux thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi qu'à la formation continue, la CSFP a décidé de remanier les fondements de la conférence. En novembre 2017, la journée de réflexion du Comité élargi a permis de formuler des idées pour rectifier la vision, la mission et les objectifs stratégiques, dans le sens d'aligner l'ensemble de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques de la CSFP élargie sur Formation professionnelle 2030. Les bases de la CSFP seront encore consolidées et approuvées au cours de 2018.

Les deux conférences spécialisées CIFC et CDOPU affineront et compléteront leurs bases dans l'esprit d'un éventuel alignement sur celles de la CSFP, en vue de l'adoption de ces bases pendant 2018.

2.4 Programme d'activités de la CSFP

Se fondant sur la vision, la mission et les objectifs stratégiques, la CSFP élabore chaque année son programme d'activités, c'est-à-dire ses objectifs opérationnels. Les compétences sont attribuées aux commissions concernées. Une approbation par le Comité et/ou l'Assemblée plénière est prévue pour une partie des objectifs. Les objectifs annuels sont définis lors des journées de réflexion en novembre de l'année précédente pour être ensuite complétés et consolidés par le Comité et l'Assemblée plénière au printemps.

3 La CSFP et ses organes

3.1 Assemblée générale (CSFP élargie)

Chaque année en mai, a lieu l'Assemblée générale qui dorénavant se déroulera dans sa composition élargie. En plus des cheffes et chefs d'office de la formation professionnelle y assistent également les cheffes et chefs d'office directement subordonnés au conseiller d'Etat de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue. En conséquence, une plage horaire est désormais réservée aux thématiques des deux conférences spécialisées CDOPU et CIFIC. L'élargissement prend donc en compte le renforcement de la collaboration entre les trois conférences spécialisées CSFP, CDOPU et CIFIC. L'Assemblée générale a pour tâche:

- de discuter des dossiers qui lui sont soumis par le Comité,
- de décider du programme d'activités,
- d'approuver le rapport annuel,
- de nommer le Comité,
- de rendre une décision en ce qui concerne des dossiers importants qui lui sont soumis par la CDIP pour prendre position,
- d'adopter les modifications des statuts à l'attention de la CDIP.

3.2 Assemblée plénière

En février et en septembre, les cheffes et chefs des offices cantonaux de la formation professionnelle se réunissent en Assemblée plénière. Ces deux manifestations sont réservées à la CSFP initiale, les deux conférences spécialisées CDOPU et CIFIC y étant désormais représentées par leurs présidents.

3.3 Comité

Le Comité est composé de neuf membres en tout. Le président ou la présidente, les deux vice-présidents ou vice-présidentes et, avec l'élargissement de la CSFP, les deux présidents ou présidentes de la CDOPU et de la CIFIC en sont membres d'office. La composition du Comité tient compte des régions linguistiques; les membres sont élus pour deux ans. La direction du CSFO, la ou le responsable du secrétariat général de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) et la division Formation professionnelle et continue du SEFRI participent aux sessions du Comité à titre d'hôtes permanents.

Le Comité gère les dossiers de la CSFP et prend toutes les décisions qui ne sont pas du ressort exclusif de l'Assemblée générale.

3.4 Bureau

Le Bureau de la CSFP se compose du président ou de la présidente, des deux vice-présidents ou vice-présidentes et de deux personnes issues du secrétariat de la CSFP. Les tâches du Bureau sont d'opérer un tri parmi les dossiers en cours et de préparer les séances du Comité et de l'Assemblée plénière.

3.5 Commissions

Désormais, les tâches de la Conférence sont remplies par huit commissions permanentes couvrant les domaines suivants:

- Formation professionnelle initiale (CFPI)
- Développement des professions (CDP)
- Financement de la formation professionnelle (CFFP)
- Transition (CTR)
- Formation et qualification des adultes (CFQA)
- Organisation et processus (COP)
- Procédure de qualification (CPQ)
- CSFO (CCSFO)

Les commissions peuvent mettre sur pied des sous-commissions et des groupes de travail pour effectuer diverses tâches.

4 Activités

En 2017, la CSFP a entamé ses travaux dans sa formation élargie. Dès lors, la collaboration entre les trois conférences spécialisées CSFP, CDOPU et CIFIC a été renforcée. Les nouvelles commissions Transition d'une part, et Formation et qualification des adultes d'autre part se sont mises au travail tandis que l'ancienne Commission Informatique a reçu un nouveau nom Organisation et processus et s'occupera avant tout du programme Optima. L'ancien Conseil de surveillance du CSFO est maintenant rattaché à la CSFP sous le nom de commission CSFO.

Les travaux en vue d'établir le programme Optima ont été au cœur des préoccupations de la CSFP pendant l'année 2017, et de notables progrès ont été réalisés. Parmi les autres grands axes, il y avait la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux, l'introduction du préapprentissage d'intégration destiné aux jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse, le financement de la qualification des adultes et la prise de position concernant la flexibilisation de la maturité professionnelle. De surcroît, de nombreux défis ont été relevés au sein du partenariat de la formation, notamment le changement de système dans le financement des cours préparatoires et l'élaboration de la vision du partenariat Formation professionnelle 2030. Les objectifs 2017 et les comptes-rendus y relatifs figurent dans les pages suivantes.

4.1 Assemblées plénières et Assemblée générale

Le 8 mars 2017 s'est tenue à Berne l'Assemblée constitutive de la CSFP élargie qui a été l'occasion d'approuver les principes de la nouvelle collaboration entre CSFP, CDOPU et CIFIC ainsi que les nouveaux statuts et les nouvelles commissions.

En outre, la CSFP élargie s'est réunie les 23 et 24 mai 2017 en Assemblée générale ordinaire à Zurich et le 7 septembre 2017 en marge de la journée commune avec la Table Ronde Ecoles professionnelles à Thoune. Cette dernière était dédiée à l'encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie et aux travaux de l'Office fédéral de la statistique sur le taux de certification du degré secondaire II.

4.2 Comité

Le Comité de la CSFP s'est réuni sept fois en 2017 avant tout pour prendre des décisions de principe sur les dossiers actuels ainsi que pour approuver des réponses aux consultations et des recommandations.

Les journées de réflexion du Comité se sont déroulées les 16 et 17 novembre 2017 à Zäziwil (BE). Des ateliers avec un modérateur ont produit des réflexions sur le remaniement des bases de la CSFP. Elles ont abouti à la décision de remanier la vision, la mission et les objectifs stratégiques de la CSFP et de les compléter par des thématiques de la CDOPU et de la CIFIC ainsi que de subordonner leur orientation à la Vision Formation professionnelle 2030. Par ailleurs, on a délibéré sur le renouvellement des bases de la Charte de la CSFP, qui retient les principes de la collaboration entre les membres de la CSFP.

Les résultats des Assemblées générales et plénières ainsi que des séances du Comité sont retenus dans les Brèves qui sont envoyées à tous les membres de la CSFP et publiées sur le site de la CSFP. Cette démarche a pour but d'informer rapidement tous les membres de la CSFP en leur donnant une vue d'ensemble synthétique et concise des dossiers traités. Les Brèves des Assemblées générales et plénières, ainsi que des séances du Comité en 2017, sont jointes au présent rapport annuel.

4.3 Commissions, sous-commissions et groupes de travail

Les commissions de la CSFP se sont réunies de nombreuses fois. Des groupes de travail ad hoc ont été créés pour des thèmes spécifiques. Dorénavant, leur composition est axée sur une bonne mise en réseau des trois conférences spécialisées CSFP, CDOPU et CIFIC.

Séances des organes de la CSFP* en 2017, qui sont sous la responsabilité du secrétariat de la CSFP			
Commission / organe	Sous-commission	Groupe de travail	Nombre de séances
Assemblée plénière			3
Comité			7
Formation professionnelle initiale			7
	Formation initiale en entreprise D-CH		7
	Formation initiale en entreprise F-CH		3
	Lieux de formation D-CH **		4
		Recommandation diplômes de langues	1
		Orientation vers les compétences opérationnelles	2
		Travaux dangereux	3
Développement des professions			11
Finances			3
		KoRe+	2
Transition			4
Formation et qualification des adultes			2
	Groupe de coordination D-CH**		3
		Financement de la qualification professionnelle des adultes	1
Organisation et processus			3
Total			66

* La commission Procédure de qualification dont la sous-commissions Responsables des examens D-CH et la sous-commission procédures de qualification F-CH, la sous-commission Directives pour l'échange informatisé des données et la commission CSFO sont placées sous la responsabilité du CSFO.

** La sous-commission Lieux de formation F-CH et le groupe de coordination Qualification des adultes F-CH sont placés sous la responsabilité de la CLPO.

4.4 Secrétariat

Le secrétariat de la CSFP a comme les années précédentes rempli les tâches de son mandat habituel: préparer les Assemblées plénières et générales ainsi que les séances du Comité, assurer le secrétariat de toutes les commissions et mettre en œuvre les objectifs annuels définis par l'Assemblée générale de la CSFP. Il a informé les offices cantonaux des nouveaux développements en cours, coordonné la position des offices cantonaux de la formation professionnelle lors de consultations et d'auditions et représenté les intérêts des cantons vis-à-vis de l'extérieur. Le secrétariat avait par conséquent délégué des personnes dans de nombreux groupes de travail nationaux et intercantonaux.

4.4.1 Délégations du secrétariat dans des groupes de travail

En 2017, le secrétariat de la CSFP a siégé dans les groupes de travail permanents et temporaires nationaux et cantonaux mentionnés ci-après:

- Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)
- Commission spécialisée Information-Formation professionnelle CSFO
- Projet Attestation individuelle de compétences
- Groupe de pilotage «Renforcement de la MP»
- Groupe de pilotage Formation professionnelle 2030
- Groupe d'accompagnement du programme national contre la pauvreté
- Table Ronde Ecoles professionnelles
- Commissions/Réseau DP&Q
- Groupe d'accompagnement Panorama

4.4.2 Participation aux consultations

Pendant l'année de référence, la CSFP a élaboré pour ses membres des prises de position types dans le contexte des procédures de consultation et d'audition suivantes:

- Révision totale de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post-diplômes des écoles supérieures (OCM ES)
- Consultation sur l'encouragement de la maturité professionnelle, les principes directeurs MP 1
- Consultation sur l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes
- 14 projets de réponses à des procédures d'audition concernant les ordonnances sur la formation
- Auditions sur les règlements des PQ avec validation pour les professions assistante en soins et santé communautaire/assistant en soins et santé communautaire CFC, informaticienne/informaticien CFC et mécanicienne de production/mécanicien de production CFC
- Audition du SEFRI manuel Formation professionnelle initiale pour adultes
- Audition du SEFRI guide Validation des acquis

5 Objectifs 2017 et reporting

Les objectifs de l'année à venir sont définis à l'occasion de la journée de réflexion de la CSFP en novembre de l'année précédente; ils sont ensuite consolidés pour être présentés à l'Assemblée générale de la CSFP à qui il incombe de les approuver. Les objectifs s'inspirent de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques que la CSFP s'est fixés. Les objectifs stratégiques exposés ci-après (dans les cases grises) appartiennent aux principes initiaux de la CSFP, avant leur remaniement dû à l'intégration de la CDOPU et de la CIFC et à l'orientation donnée par Formation professionnelle 2030.

Développer la formation professionnelle afin de lui assurer une grande attractivité

Les nouvelles exigences en matière de formation professionnelle sont identifiées et prises en compte dans son développement; les entreprises internationales et leurs cadres sont inclus dans la réflexion. L'innovation est encouragée de façon à ce que la formation professionnelle reste attractive aussi bien pour les entreprises que pour les jeunes talents et les jeunes les plus faibles.

Favoriser le développement de modèles novateurs dans le domaine de la formation professionnelle initiale

A l'occasion de la journée des partenaires de la formation 2017, des idées communes ont été formulées quant à la direction que devait prendre le développement de la formation professionnelle. La CSFP s'est impliquée dans l'élaboration de la Vision 2030 commune et a influencé le choix des mesures prioritaires à prendre. La vision de la CSFP doit donc être orientée en fonction de Formation professionnelle 2030. Sur le plan du contenu, la CSFP a décidé d'élaborer une prise de position sur les thématiques de la gouvernance (désenchevêtrement des responsabilités aux niveaux du contenu et des finances), de la flexibilisation (en mettant l'accent sur la modularisation) et de l'accélération des processus.

Elargir les offres pour les jeunes les plus faibles

Le SEFRI a lancé une autre évaluation dans le domaine AFP, consacrée au thème de l'encadrement individuel spécialisé (EIS). Le rapport final devrait être disponible au printemps 2018. De surcroît, il y a eu la parution de la deuxième enquête concernant la saisie à long terme réalisée par l'Office fédéral de la statistique sur les ruptures de contrat d'apprentissage. Elle comprend pour la première fois les résultats de personnes ayant réussi le CFC et une autre cohorte AFP dont la traçabilité remonte à 2016. Par ailleurs, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) va terminer son projet «Reconnaissance individuelle de compétences» par la publication au printemps 2018 d'un guide comme base supplémentaire dans la documentation des compétences.

Afin de pouvoir prendre en compte les résultats de ces rapports, l'objectif visant à étoffer les offres pour les plus faibles a été prolongé jusqu'en 2020.

Développer la maturité professionnelle pour les jeunes talentueux et en faire la promotion

La CSFP est représentée par 5 personnes dans le groupe de pilotage et soutient les efforts déployés pour flexibiliser la maturité professionnelle en proposant divers modèles de mise en œuvre et en coordonnant l'information et la communication par le truchement des cantons.

Actualiser l'enseignement de la culture générale

Le SEFRI a effectué une analyse de l'Enseignement de la culture générale et de sa mise en œuvre dans les écoles professionnelles. Ensuite, le SEFRI a suspendu les «Recommandations concernant la mise en œuvre du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale». Les hautes écoles pédagogiques sont donc privées de bases pour poursuivre le développement de cet enseignement. En revanche, les recommandations ont fait naître divers projets. La CFPI réclame par conséquent des informations directes et une discussion avec le SEFRI.

Analyser la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences

La CFPI a été mandatée d'une part pour demander à l'IFFP de continuer à sensibiliser les participants de ses formations à l'orientation vers les compétences et, d'autre part, pour élaborer une recommandation à l'attention des cantons en ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre.

Se fondant sur un état des lieux de l'IFFP et les résultats d'une auto-évaluation d'enseignants des écoles professionnelles, les directions d'établissement scolaire et/ou les cantons doivent définir des mesures pour améliorer la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences. Le cas échéant, il faudra y ajouter une recommandation de la CSFP. L'objectif de la CSFP sera par conséquent repris en 2018.

Garantir la qualité de la formation professionnelle

Les mesures pour la promotion des talents et l'assurance de la qualité sont adaptées aux besoins des partenaires de la formation professionnelle et des autres parties concernées (jeunes en formation et entreprises formatrices).

Appliquer l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) selon le plan prévu

Le projet relatif à la mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs s'est déroulée conformément à la planification. Le rapport intermédiaire sur l'étape 3 (adaptation de la procédure aux conditions cadres cantonales) a été présenté en août 2017 dans les délais impartis. La contribution de soutien du SEFRI a été versée aux cantons conformément à la planification du projet.

Elaborer une recommandation concernant la prise en compte des diplômes de langue étrangère reconnus

Le 24 mai 2017, la 11^e recommandation consolidée concernant la «Prise en compte des diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre de la procédure de qualification pour la maturité professionnelle et la formation commerciale initiale» a été adoptée par l'Assemblée plénière de la CSFP. La recommandation fixe les principes de la conversion juridiquement contraignante des résultats obtenus en notes.

Favoriser en priorité l'accès à la formation professionnelle plutôt que les mesures du marché du travail et de l'aide sociale

Les offres de formation transitoire sont harmonisées entre elles de façon à donner un accès direct aux formations initiales et à optimiser l'intégration professionnelle.

Favoriser l'intégration des jeunes arrivés tardivement en Suisse

Le secrétariat de la CSFP a élaboré, sur mandat du Secrétariat général de la CDIP, une proposition pour recenser les exemples de bonnes pratiques concernant l'intégration des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse dans le système de formation professionnelle et sur le marché du travail. Nouvellement créée en 2017, la commission Transition (CTR) a assumé l'encadrement opérationnel du projet; ce dernier ayant été retardé, il sera terminé au 2^e trimestre 2018.

Par ailleurs, la CTR apporte son concours au Secrétariat général de la CDIP dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse pour déterminer les effectifs pour les jeunes et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.

Etablir la collaboration avec le SEM dans son projet Préapprentissage d'intégration (PAI SEM) était un objectif important. La CTR a été consultée sur plusieurs sujets par le SEM et a pu ainsi faire connaître le point de vue des cantons.

Encourager la certification professionnelle des adultes

La commission chargée de la formation et de la qualification professionnelle des adultes (CFQA) a commencé ses activités en 2017 par deux séances consacrées aux thèmes suivants:

- trouver une collaboration adéquate entre les régions linguistiques;
- élaborer la recommandation «Financement de la qualification professionnelle des adultes». En janvier 2018 elle est soumise au Comité de la CSFP et au printemps 2018 à l'Assemblée plénière;
- répondre aux auditions du SEFRI concernant les dispositions d'exécution selon la profession pour la validation des acquis.

Renforcer les offres du degré tertiaire sans mettre en danger la formation professionnelle initiale.

Les ES ainsi que les EP/EPS sont clairement positionnés par rapport aux HES. Leur financement est consolidé et la libre circulation assurée.

Assurer le transfert du financement des cours préparatoires

La commission Finances a organisé une manifestation en mai 2017 pour informer les cantons de la mise en œuvre du changement de système de financement des cours préparatoires. Le financement des cours préparatoires est désormais assuré par la Confédération. La commission suivra attentivement ce changement afin de s'assurer que le passage vers ce nouveau mode de financement se fera sans heurt.

Veiller à l'efficacité du système de formation professionnelle

Des solutions simples sont préconisées afin de réduire la complexité du système et de le rendre attractif aux yeux des acteurs concernés (entreprises formatrices, OrTra, offices de la formation professionnelle).

Optimiser la gestion et l'échange des données (Optima)

La CSFP a confié à la société Team Consult le mandat de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un programme Optima. La commission Organisation et processus a suivi de près les travaux dont voici la présentation détaillée:

- Les mesures à prendre ont pu être identifiées en relation directe avec les cantons, ce qui a permis de mieux les faire accepter.
- Démarrage des éclaircissements nécessaires quant à la responsabilité et au financement.
- Elaboration d'une proposition pour un accord de programme entre les institutions responsables définissant les principes de la collaboration dans le cadre d'Optima.
- Elaboration d'une structure de programme et d'exemples pour des projets qui en font partie.
- Début des éclaircissements nécessaires concernant la protection des données avec le SEFRI et avec les préposés à la protection des données.
- Début d'une évaluation d'un calcul coût/bénéfice.

Définir concrètement la procédure permettant de fixer les forfaits CIE

La procédure de financement des CIE est adaptée de façon à ce que le secrétariat dispose de données suffisantes pour élaborer des propositions concernant l'établissement des forfaits. L'adaptation en ce sens du règlement des CIE a été élaborée par la commission Finances et soumise pour approbation à l'Assemblée plénière de la CSFP le 20 février 2018.

Améliorer la transparence des coûts et les flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle

Jusqu'à présent, le secrétariat de la CSFP établissait chaque année les calculs des prévisions des coûts de la formation professionnelle à l'attention du SEFRI. Le SEFRI a besoin de ces calculs pour évaluer les ressources nécessaires dans le cadre de la planification financière FRI.

En 2017, la CSFP et le SEFRI ont commencé à planifier l'introduction d'un nouvel outil pour calculer les prévisions. La société Econcept a été chargée de vérifier quels sont les indicateurs importants dans le calcul des prévisions et comment organiser efficacement les calculs à l'avenir.

6 Membres

6.1 Assemblée plénière

Appenzell Rhodes extérieures	Peter Bleisch Leiter Amt für Mittel- und Hochschulen und Berufsbildung Regierungsgebäude 9102 Herisau
Appenzell Rhodes intérieures	Stefan Jung (à partir du 1 ^{er} Octobre 2017) Werner Hugener (jusqu'au 30 septembre 2017) Leiter Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Hauptgasse 51 9050 Appenzell
Argovie	Kathrin Hunziker Vorsteherin Abteilung Berufsbildung und Mittelschule Bachstrasse 15 5001 Aarau
Bâle-Campagne	Hanspeter Hauenstein Leiter Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Rosenstrasse 25 4410 Liestal
Bâle-Ville	Ulrich Maier Vorsteher Amt für Berufsberatung, Berufs- und Erwachsenenbildung Clarastrasse 13, Postfach 27 4005 Basel
Berne	Theo Ninck Vorsteher Mittelschul- und Berufsbildungsamt Kanton Bern Kasernenstrasse 27 3000 Bern 22 Florent Cosandey Chef de la section francophone Chemin des Lovières 13 2720 Tramelan 22
Fribourg	Christophe Nydegger Chef du Service de la Berufsbildung Derrière-les-Remparts 1 1701 Fribourg
Genève	Erwin Fischer (ad intérim à partir du 1 ^{er} décembre 2017) Grégoire Evequoz (jusqu'au 30 novembre 2017) Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue Rue Prévost-Martin 6, case postale 192 1211 Genève 4 Sylvain Rudaz Directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, case postale 3925 1211 Genève 3

Glaris	Patrick Geissmann Leiter Fachstelle Berufsbildung Gerichtshausstr. 25 8750 Glarus
Grisons	Curdin Tuor Leiter Amt für Berufsbildung Quaderstrasse 17 7000 Chur
Jura	Christophe Cattin (ad intérim à partir du 1 ^{er} décembre 2017) Jean-Luc Portmann (jusqu'au 30 novembre 2017) Chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire Rue du 24-Septembre 2 2800 Delémont
Lucerne	Christof Spöring Leiter Dienststelle Berufs- und Weiterbildung Obergrundstrasse 51 6002 Luzern
Neuchâtel	Laurent Feuz Chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation Espacité 1, case postale 2083 2302 La Chaux-de-Fonds
Nidwald	Pius Felder Leiter Amt für Berufsbildung und Mittelschulen Robert-Durrerstrasse 4 6370 Stans
Obwald	Urs Burch Vorsteher Amt für Berufsbildung Grundacher 6061 Sarnen
St-Gall	Bruno Müller (à partir du 1 ^{er} septembre 2017) Ruedi Giezendanner (jusqu'au 31 août 2017) Leiter Amt für Berufsbildung Davidstrasse 31 9001 St. Gallen
Schaffhouse	Lukas Hauser Dienststellenleiter Mittelschulen und Berufsbildung Ringkengässchen 18 8201 Schaffhausen
Schwyz	Oscar Seger Vorsteher Amt für Berufsbildung Kollegiumstrasse 28 / Postfach 2193 6431 Schwyz
Soleure	Stefan Ruchti Vorsteher Amt für Berufsbildung, Mittel- und Hochschulen Bielstrasse 102 4502 Solothurn

Tessin	Paolo Colombo Direttore Divisione della formazione professionale Via Vergiò 18 6932 Breganzona
Thurgovie	Marcel Volkart Chef Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Zürcherstrasse 285 8510 Frauenfeld
Uri	Yvonne Slongo Vorsteherin Amt für Berufsbildung Klausenstrasse 4 6460 Altdorf
Valais	Claude Pottier Chef du Service de la formation professionnelle Planta 3 1951 Sion
Vaud	Claude Vetterli (ad intérim à partir du 1 ^{er} novembre 2017) Séverin Bez (jusqu'au 31 octobre 2017) Directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP) Rue St-Martin 24, case postale 405 1014 Lausanne
Zoug	Beat Schuler Vorsteher Amt für Berufsbildung Chamerstrasse 22 6300 Zug
Zurich	Niklaus Schatzmann (ab 1. September 2017) Hans Jörg Höhener (ad intérim du 13 mai au 31 août 2017) Marc Kummer (jusqu'au 12 mai 2017) Vorsteher Mittelschul- und Berufsbildungsamt Ausstellungsstrasse 80 8090 Zürich
Principauté de Liechtenstein	Werner Kranz Vorsteher Amt für Berufsbildung und Berufsberatung Postplatz 2 Postfach 44 FL-9494 Schaan

6.2 CSFP élargie

Les chefs d'office mentionnés ci-dessous sont désormais membres de la CSFP suite à l'élargissement de la CSFP aux thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que la formation continue. Dans leur canton, ils sont directement subordonnés au conseiller d'Etat de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que la formation continue.

6.2.1 Responsables en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)

Fribourg	Thomas di Falco Chef du Service de l'orientation et de la formation des adultes Rue St-Pierre Canisius 12 1700 Fribourg
Jura	Andrés Häfeli Chef de service du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire Rue du Banné 23 2900 Porrentruy
Schwyz	Edith Schönbächler Vorsteherin Amt für Berufs- und Studienberatung Huobstrasse 9 8808 Pfäffikon
Tessin	Emanuele Berger Direttore di Divisione della scuola Via Portone 12 6501 Bellinzona
Uri	Josef Renner Vorsteher Amt für Beratungsdienste Klausenstrasse 4 6460 Altdorf
Vaud	Serge Loutan Chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation Rue Cité-Devant 11 1014 Lausanne
Zoug	Urs Brüttsch Leiter Amt für Berufsberatung Baarerstrasse 21 6300 Zug
Zurich	André Woodtli Vorsteher Amt für Jugend und Berufsberatung Dörflistrasse 120 Postfach 8090 Zürich

6.2.2 Personnes responsables de la formation continue (CIFC)

Bâle-Campagne	Denise Rois Leiterin Fachstelle Erwachsenenbildung Kriegackerstrasse 30 4132 Muttenz
Grisons	Hans Peter Märchy Leiter Amt für höhere Bildung Quaderstrasse 17 7000 Chur

6.3 Comité (état au 31 décembre 2017)

Président: Theo Ninck BE

Vices-présidents: Paolo Colombo TI, Christophe Nydegger FR

Secrétariat: Carla Gasser CSFP

Autres membres: Peter Bleisch AR, Benedikt Feldges CIFC, Daniel Reumiller CDOPU, Niklaus Schatzmann ZH, Beat Schuler ZG, Jean-Daniel Zufferey VD (ad intérim)

Hôtes permanents: Rémy Hübschi SEFRI dès le 01.12.2017), Jean-Pascal Lüthi SEFRI (jusqu'au 30.11.2017), Jean-Paul Jacquod CSFO, Jean-Pascal Mougin CLPO

6.4 Commissions (état au 31 décembre 2017)

6.4.1 Commission Formation professionnelle initiale (CFPI)

Président: Paolo Colombo TI

Secrétariat: Susann Schläppi CSFP

Membres: Christian Bürki BE, Sophie Egger-Genoud GE, Marc Aurel Hunziker AG, Vincent Joliat JU, Jürg Mötteli TG, Daniel Preckel LU, Walter Röllin ZH, Peter Sutter BE, Renate Vaidya NW, Jean-Daniel Zufferey VD

6.4.1.1 Sous-commission Lieux de formations D-CH¹

Président: Ruedi Zimmerli SO

Secrétariat: Remo Grossenbacher CSFP

Membres: Kurt Affolter SEFRI; Marc Aurel Hunziker AG, Sylvia Minder-Keller ZH/SH, René Diesch BL/BS, Daniel Preckel LU/NW/OW/SZ/UR/ZG, Markus Stadler AI/AR/GL/GR/SG/TG/FL, Mario Aeberhard BE/FR/VS, Rudolf Zimmerli SO

6.4.1.2 Sous-commission Formation professionnelle initiale F-CH

Présidence: Vincent Joliat JU (ad intérim)

Secrétariat: Pierre-Yves Puippe CSFP

Membres: Corinne De Marco NE, Sophie Egger Genoud GE, Michel Etienne NE, Anton Herren VS, Daniel Hug VD, Cristina Voutat BE

6.4.1.3 Sous-commission Formation professionnelle initiale D-CH

Président: Walter Röllin ZH

Secrétariat: Bernadette Fischli CSFP

Membres: Roger Augsburg ZG, Gabriela Bischof SG, Gerhard Gerner FL, Walter Järman GR, Marco Kamm LU, Gaetano Lentini BS, Susanna Oppliger BE, Markus Schär AG

6.4.2 Commission Développement professionnel (CDP)

Président: Urs Burch OW

Secrétariat: Karin Rüfenacht CSFP

Membres: Christoph Düby BE, Michel Etienne NE, Fredy Fritsche SG, Daniel Hug VD, Christian Koch TG, Martin Kohlbrenner BS, Jodok Kummer VS, Andres Meerstetter ZH, Jeanpierre Mini TI, Doris Probst SEFRI, Karin Schmidt ZG, Patrick Seiler SO

Contact Comité: Niklaus Schatzmann ZH

6.4.3 Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP)

Président: Pius Felder NW

Secrétariat: Pierre-Yves Puippe CSFP

Membres: Patrick Ceti SG, François Chapuis VD, Laurence Knoepfler Chevalley NE, Thomas Meier ZH, Jeanpierre Mini TI, Marcus Riedi BE, Alexandre Rey VS, Erich Rosenberg ZG

¹ La sous-commission Lieux de formation de la Suisse latine est dirigée par la CLPO: <http://www.ciip.ch/La-CIIP/Organisation/Commissions-de-coordination/CAI>

6.4.4 Commission Transition (CTR)

Président: Jean-Daniel Zufferey VD

Secrétariat: Eva Schaffner CSFP

Membres: Bettina Beglinger LU, Christel Boranand NE, Babina Caviezel GL, Thomas di Falco FR, Simone Grossenbacher BE, Marino Szabo TI, Christina Vögtli ZH

6.4.5 Commission Formation et qualification des adultes (CFQA)

Président: Beat Schuler ZG

Secrétariat: Bernadette Fischli CSFP

Membres: Jean-Pierre Baer VD, Furio Bednarz TI, Christian Bonvin VS, Lionel Clavier VS (successeur), Florent Cosandey BE, Priska Raimann SO, Cyrille Salort GE, Kaspar Senn ZH, Michael Stahl TH

6.4.5.1 Groupe de coordination Formation et qualification des adultes D-CH ²

Président: Beat Schuler ZG

Secrétariat: Bernadette Fischli CSFP

Membres: Franziska Berger BE, Barbara Erni SG, Christa Nienhaus BE, Priska Raimann BL, Kaspar Senn ZH, Verena Stutz SH

6.4.6 Commission Organisation et Processus (COP)

Président: Peter Bleisch AR und Christophe Nydegger FR

Secrétariat: Eva Schaffner CSFP

Membres: Martin Egger ZH, Martin Fischer BE, Mark Gasche CSFP, Jean-Paul Jacquod CSFO, Erich Rosenberg ZG.

Experts Optima: Toni Ritz Educa, Christof Spöring LU, Jean-Daniel Zufferey VD

6.4.6.1 Sous-commission Directives pour l'échange informatisé des données

Président: Martin Fischer BE

Secrétariat: Marc Fuhrer CSFO

Membres: Rita Correia Gil GE, Bruno Ressegatti, Delegierter I-GIB/GRIF, Anton Rudin BFS, Oscar Seger SZ, Thierry Vial FR, Philipp Wyss SEFRI

Représentant des entreprises de logiciels: Daniela Cantaluppi Zangger, JCS Software; Marcel Wissmann, Abraxas Informatik

6.4.7 Commission Procédure de qualification (CPQ)

Président: Stefan Ruchti SO

Secrétariat: Pascal Wülser CSFO

Membres: Lionel Arlettaz VD, Massimo Ghezzi TI, Marc-Aurel Hunziker AG, Patrick Lisser SZ, Roger Maurer ZH, Claudia Sassi TI, Markus Sieger SG, Peter Zollet FR

Hôte: Doris Probst SEFRI

6.4.8 Commission CSFO (CCSFO)

Président: Paolo Colombo TI

Secrétariat: Nathan Marrer CSFO

Membres: Urs Brüttsch ZG, Daniel Cordonier VS, Laurent Feuz NE, Lukas Hauser SH, André Monhart ZH, Stefan Ruchti SO

² Le Groupe de coordination Formation et qualification des adultes de la Suisse latine est dirigé par la CLPO: <http://www.ciip.ch/La-CIIP/Organisation/Commissions-de-coordination/CFQA>

7 Secrétariat

Nom	Services de la CSFP	Concordat scolaire CDIP	CDOPU	CIFC	Total
Bernadette Fischli	30%	10%			40%
Carla Gasser	40%	20%			60%
Mark Gasche	40%	40%	10%		90%
Remo Grossenbacher	35%	30%	15%		80%
Pierre-Yves Puipe	40%	20%		20%	80%
Karin Rüfenacht	80%	20%			100%
Eva Schaffner	55%	35%			90%
Susann Schläppi	75%	25%			100%
Total	395%	200%	25%	20%	640%

Adresse:

Secrétariat CSFP, c/o Secrétariat général de la CDIP, Maison des cantons,
Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne
Tél: 031 309 51 11 / courriel: sbbk-csfp@edk.ch

8 Annexes

Brèves du Comité et des Assemblées plénières 2017

Comité de la CSFP: brèves 1/17

Lors de sa réunion du 26 janvier 2017, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

No	Thème	Résultat / décision
1	Enseignants dans les écoles professionnelles : garantir les effectifs	En 2015, conjointement avec l'IFFP, la Table Ronde et la FPS, la CSFP s'était fixé pour objectif de dresser un bilan pour garantir un nombre suffisant d'enseignants d'écoles professionnelles et de formateurs professionnels. Par la suite, l'IFFP a été mandatée pour analyser la situation. Cette analyse est désormais disponible sous forme de deux fact sheets en annexe. Le comité les met à la disposition des membres de la CSFP afin que chaque canton puisse juger par lui-même s'il est nécessaire de prendre des mesures. Au niveau de la CSFP, on n'a pas planifié d'étapes ultérieures.
2	Filtre de recherche dans la bourse des places d'apprentissage	La bourse des places d'apprentissage LENA doit désormais également indiquer si la formation professionnelle initiale avec MP1 peut être effectuée et si oui, dans quelle entreprise formatrice. Les personnes à la recherche d'une place d'apprentissage pourront par conséquent être informées des entreprises formatrices qui offrent une place d'apprentissage avec formation professionnelle initiale en combinaison avec une MP1. La Commission Formation professionnelle initiale (CFPI) est chargée de vérifier, s'il est nécessaire d'ajouter d'autres filtres de recherche dans LENA. Le CSFO devrait mettre en œuvre le filtre de recherche pour 2019.
3	Recommandations concernant la mise en œuvre du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale: prise de position	Le SEFRI a chargé la commission Enseignement de la culture générale de procéder à une analyse de cet enseignement et de sa mise en œuvre. La commission est arrivée à la conclusion qu'une révision du plan d'études cadre ne s'impose pas pour l'instant. En revanche, des mesures doivent être prises en ce qui concerne la mise en œuvre des contenus. Les recommandations formulées par le SEFRI à ce propos ont été transmises à la CDIP pour évaluation. Le comité de la CSFP accueille favorablement la prise de position formulée par la CFPI et la met à disposition du secrétaire général de la CDIP en vue de sa transmission au SEFRI (voir annexe).
4	Financement de la formation professionnelle pour adultes	A la demande du SEFRI, un groupe de travail, composé de représentants des deux groupes de coordination Formation professionnelle pour adultes, de la CFFP et de la CIFIC a élaboré des propositions pour le financement des certifications professionnelles pour adultes. Ces propositions prévoient <ol style="list-style-type: none"> 1. que le financement soit assuré, quel que soit le parcours de formation choisi; 2. qu'il n'y ait pas différence entre premier ou deuxième titre de formation; 3. de prendre, pour des raisons de simplification, le canton domicile de droit civil comme point de départ (au lieu du canton du domicile déterminant le droit à une allocation de formation). Ces propositions seront rédigées sous forme de recommandation aux cantons. La CSFP informera le SEFRI de l'orientation de la recommandation prévue.

5	Optima	<p>Les cantons et les partenaires de la formation ont pris position pour la fin 2016 sur le projet Optima. Les feedbacks ainsi que le rapport de l'analyse préalable approuvé par l'assemblée plénière de la CSFP constituent la base pour la prochaine phase de l'avant-projet. Ce dernier doit jeter les bases pour la réussite de la mise en œuvre du projet principal, le mandat sera mis au concours à l'extérieur, les travaux bénéficieront du soutien d'un groupe d'accompagnement.</p> <p>Lors de la prochaine séance du 14 février 2017, le comité de la CSFP recevra des informations sur le projet de la CCJDP «Harmonisation de l'informatique policière» dont la conception étant semblable au projet Optima est susceptible d'inspirer des variantes de mise en œuvre.</p>
----------	---------------	---

06.02.2017

Pour le Comité de la CSFP:

Carla Gasser

Comité de la CSFP: brèves 2/17

Lors de sa réunion du 14 février 2017, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

No	Thème	Résultat / décision
1	Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux	<p>Le SECO a fait savoir le 7 février 2017 qu'il suspendait la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (voir lettre en annexe). Le but de cette révision était de créer une base légale unique pour les travaux dangereux et de faciliter l'évaluation des risques. La révision a été suspendue en raison des réponses reçues lors de la procédure consultative, mais un nouveau texte va être élaboré.</p> <p>Selon les informations fournies par le SEFRI et en accord avec le SECO, cette décision n'aura pas d'influence sur les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance. Le calendrier de la définition des mesures d'accompagnement prises par les OrTra et de la vérification par les cantons des autorisations de former reste inchangé.</p> <p>Un article du Sonntagsblick du 12 février 2017 sur ce sujet publie des faits erronés et donne l'impression que les travaux de mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection de la jeunesse sont également touchés. Ce n'est pas le cas.</p>
2	Evaluation de l'encadrement individuel spécialisé	<p>Les offices cantonaux de la formation professionnelle ont été informés le 10 février 2017 par une lettre du SEFRI du projet d'évaluation de l'encadrement individuel spécialisé. C'est le bureau d'études INFRAS et M. Ralph Thomas qui ont été mandatés. Ils prendront contact prochainement avec les cantons pour les interroger à ce sujet. Les résultats de l'évaluation devraient être disponibles au printemps 2018.</p>
3	Taxes d'études de l'IFFP	<p>L'IFFP informe la CDIP de l'augmentation à partir du mois d'août 2017 des émoluments qu'il prélève pour ses offres de formation (voir lettre ci-jointe). Le montant des taxes sera ainsi porté au niveau de celui des autres hautes écoles pédagogiques. Les modifications entreront en vigueur en août 2017.</p>
4	Nouvelle collaboratrice au secrétariat de la CSFP	<p>Le nouveau poste créé au sein du secrétariat de la CSFP a été pourvu. Mme Eva Schaffner Wicki entrera en fonction le 1^{er} mars 2017 à 90 %. Elle a déjà travaillé pour les offices de la formation professionnelle d'Argovie et de Bâle-Campagne. Elle travaillait jusqu'à présent pour la Fondation <i>ch</i>. La répartition des tâches au sein de l'équipe doit encore être réexaminée.</p>
5	Financement des cours préparatoires	<p>Le SEFRI informe sur les travaux menés en vue de la mise en œuvre du changement de système qui interviendra le 1^{er} janvier 2018 dans le domaine du financement des cours préparatoires: ils se déroulent conformément au calendrier; le SEFRI en est actuellement à l'élaboration du cadre nécessaire à l'exécution du financement prévu; des discussions sont en cours avec le CSFO.</p> <p>La consultation sur la révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle découlant du nouveau mode de financement à la personne se déroulera du 23 février au 30 mai 2017. Une séance d'information sur cette consultation organisée par le SEFRI aura lieu fin avril.</p>

6	AESS – Annexe 3	<p>La résiliation de l'AESS au 1^{er} janvier 2017 enlève sa base légale à l'annexe 3, qui regroupait les offres de formation non couvertes par un autre accord afin de régler leur financement intercantonal. La Conférence des cantons signataires de l'AESS a accepté de prolonger la validité de cette annexe jusqu'à fin 2018; les offres inscrites dans l'annexe seront financées jusqu'à la fin des études correspondantes.</p> <p>Le comité recommande aux cantons d'être attentifs que le financement des offres par l'annexe 3 est une solution transitoire qui ne sera pas renouvelée au-delà du 31 décembre 2018.</p>
7	Gestion centralisée des places d'apprentissage pour les grandes entreprises actives sur plusieurs cantons	<p>L'assemblée générale de la CSFP a pris en mai 2016 la décision de principe de privilégier la gestion d'une solution centralisée pour les places d'apprentissage mises au concours par les grandes entreprises. Le CSFO a informé le comité des travaux prévus pour réaliser cette centralisation. Il présentera à la CSFP d'ici à fin décembre 2017 un projet conçu de manière à ce que sa mise en œuvre puisse démarrer en 2018.</p>

20.02.2017 Pour le Comité de la CSFP: Carla Gasser



Schweizerische Berufsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Assemblée constitutive de la CSFP élargie

Le 8 mars 2017 s'est tenue à Berne l'assemblée constitutive de la CSFP élargie. Les trois conférences spécialisées que sont la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) ont entamé leur collaboration sur une base commune: les nouveaux [statuts CSFP-CDOPU-CIFC](#).

Les nouveaux statuts impliquent une modification qui touche à la composition de la CSFP: elle compte désormais également parmi ses membres les directrices et directeurs d'offices directement subordonnés au conseiller d'Etat de leur canton pour les thématiques de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la formation continue.

La CSFP siègera en composition élargie en règle générale une fois par an et traitera des thèmes relevant des trois domaines. Les trois conférences spécialisées continueront à tenir leurs propres séances.

Champs d'action communs

Un nouvel outil de travail a été créé pour resserrer la collaboration des trois conférences. Il s'agit de la définition de champs d'action communs, couvrant les thèmes et enjeux qui concernent les trois organes et qui devront de ce fait être abordés dans le cadre d'une action commune.

Les thèmes communs proposés jusqu'à présent sont les suivants: la stratégie Formation professionnelle 2030, les questions en lien avec la transition I (intégration, solutions transitoires, case management), le diplôme professionnel pour adultes, le pilotage du CSFO, la collaboration interinstitutionnelle (CII) ainsi que les défis entourant la transition II (entrée sur le marché du travail).

Durant l'année, les trois conférences spécialisées affineront et compléteront la liste des champs d'action communs afin de consolider les bases de leur collaboration.

Nouvelles commissions

La nécessité de mieux ancrer certaines thématiques dans les structures de la CSFP n'est pas nouvelle. Elle concerne tout particulièrement les thèmes des champs d'action communs. La CSFP élargie a par conséquent décidé d'instituer de nouvelles commissions pour les transitions I et II et pour le diplôme professionnel pour adultes composées de membres des conférences concernées. La CSFP se voit ainsi adjoindre la Commission *Organisation et processus* et la Commission *Diplômes pour adultes*. L'ancienne Commission *Informatique* reçoit un nouveau mandat couvrant le thème *Organisation et processus* et s'occupera donc à l'avenir davantage de la coordination des processus.

Les nouveaux statuts confient à la CSFP élargie la surveillance opérationnelle du Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). L'ancien Conseil de surveillance du CSFO, qui soutenait la direction de ce dernier du point de vue technique et stratégique, subsistera dorénavant sous la forme d'une commission de la CSFP.

[Objectifs 2017 de la CSFP](#)

Les objectifs de la CSFP conservent la logique de la distinction entre mission et vision de la CSFP et de l'articulation en objectifs stratégiques. Le comité de la CSFP définira chaque année des objectifs opérationnels sur cette base.

La CSFP élargie a approuvé les objectifs 2017, qui avaient été élaborés au sein des anciennes structures de la CSFP. A l'avenir, l'élaboration des objectifs des trois conférences traduira une plus forte coordination.

Election du [comité de la CSFP](#)

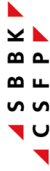
A l'occasion de l'assemblée constitutive, le mandat des membres de l'ancien comité de la CSFP a été reconduit jusqu'au mois de mai 2018. Theo Ninck, chef de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne, a été confirmé à la présidence.

Les membres également réélus sont les suivants:

Paolo Colombo TI (vice-président), Christophe Nydegger FR (vice-président), Séverin Bez VD, Ruedi Giezen-danner SG, Marc Kummer ZH et Beat Schuler ZG.

Selon les nouveaux statuts, les présidents de la CDOPU et de la CIFC sont également membres *ex officio* du comité de la CSFP. Ce dernier est donc complété par les personnes suivantes: Daniel Reumiller (CDOPU), et Benedikt Feldges (CIFC).

Berne, le 15 mars 2017



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

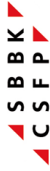
Comité de la CSFP: brèves 3/17

Lors de sa séance du 12 avril 2017, le Comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

N°	Thème	Résultat / décision
1	Stratégie 2030 pour la formation professionnelle	Le processus de définition de lignes directrices communes pour la stratégie 2030 est retardé en raison des réserves émises au sein du groupe de pilotage à l'égard des bases élaborées lors des Journées des partenaires de la formation professionnelle des 16 et 17 mars 2017. Le SEFRI renonce de ce fait à la consultation interne qu'il avait prévue. Ces bases vont maintenant être remaniées en vue de la procédure d'audition officielle, qui aura lieu durant le second semestre 2017. En attendant, les partenaires de la formation professionnelle peuvent discuter des résultats des journées des 16 et 17 mars 2017 au sein de leurs organes respectifs.
2	CSFO: comptes 2016 et budget 2018	Lors de sa séance du 15 mars 2017, le conseil de surveillance du CSFO s'est penché sur le budget 2018 et les contributions cantonales 2018. Il a ainsi examiné les prestations fournies par le CSFO pour soutenir activement le travail des cantons dans les domaines de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Le budget 2018 est dans l'ensemble équilibré et prévoit moins de dépenses qu'en 2017. A l'avenir, c'est la CSFP élargie qui approuvera les comptes et le budget du CSFO à l'attention de la CDIP. Le Comité de la CSFP a pris connaissance des comptes 2016 et du budget 2018 du CSFO qui seront présentés à la CDIP.
3	Examen professionnel de spécialiste en formation professionnelle	L'examen professionnel de spécialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral a été revu et modifié. La Commission Assurance qualité a organisé, en collaboration avec l'IFFP, différents ateliers qui ont permis d'élaborer un nouveau profil de qualification et d'actualiser les compétences opérationnelles. Le nouveau règlement d'examen prévoit surtout des changements au niveau de la structure modulaire et de la procédure de qualification.
4	Séances 2019 (assemblées générales & journées de réflexion)	Assemblée plénière (CSFP): 19 février 2019 Assemblée générale (CSFP élargie): 21 et 22 mai 2019 (BE) Assemblée plénière (CSFP): 18 septembre 2019 Journées de réflexion (Comité de la CSFP): 14 et 15 novembre 2019

21 avril 2017

Pour la CSFP: Karin Rüfenacht



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conférenza svizzerza degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Assemblée générale de la CSFP: brèves

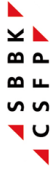
Lors de sa réunion des 23 et 24 mai 2017 à Zurich, l'Assemblée générale de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

N°	Thème	Résultat / décision
1	Elections au Comité de la CSFP	L'Assemblée générale a exprimé ses chaleureux remerciements à Ruedi Giezendanner (SG) et Marc Kummer (ZH), deux membres du Comité qui quittent leurs fonctions à la tête de l'Office de la formation professionnelle de leur canton respectif et donc aussi la CSFP. Elle a nommé, pour les remplacer, Peter Bleisch (AR) ainsi que Niklaus Schatzmann (le nouveau chef de l'Office zurichois de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle).
2	Election des présidents des nouvelles commissions	L'Assemblée générale a nommé: <ul style="list-style-type: none">• Jean-Daniel Zufferey président de la nouvelle commission Transitions• Beat Schuler président de la nouvelle commission Formation et qualification des adultes• Peter Bleisch et Christophe Nydegger co-présidents de la nouvelle commission Organisation et processus• Paolo Colombo président de la nouvelle commission du CSFO
3	Comptes 2016 et budget 2018	Les comptes 2016 ont été complétés par des explications concernant les dépassements effectués au niveau de certaines positions, puis approuvés. Le budget a été adapté de manière à inclure les nouvelles commissions.
4	Convention de prestations 2017 entre la CSFP et SwissSkills	La convention de prestations entre la CSFP et SwissSkills (voir annexes) a été renouvelée pour un an le 21 mars 2017. Pour qu'elle puisse être maintenue à plus long terme, il faut impérativement que SwissSkills fasse l'objet d'une promotion plus intensive en Suisse latine de façon à ce que le nombre de participants en provenance de cette région soit plus élevé. Le Comité de la CSFP est à ce propos en contact avec la Fondation SwissSkills.
5	Spécialiste en formation professionnelle: nouveau règlement d'examen et nouvelles directives	L'examen professionnel de spécialiste en formation professionnelle avec brevet fédéral a été revu et modifié dans le cadre d'une révision. Le nouveau règlement d'examen prévoit surtout des changements au niveau de la structure modulaire et de la procédure de qualification. En ce qui concerne la structure modulaire, quatre modules ont été définis, décrits et harmonisés sur le plan des contenus avec notamment les prestataires des cours préparatoires. Pour ce qui est de la procédure de qualification, elle doit désormais comprendre deux parties d'examen. Les conditions d'admission à la procédure de qualification restent pour leur part inchangées. Ce nouveau règlement est actuellement examiné par le SEFRI (contenu et aspect juridique).

6	Recommandation 11 <i>Prise en compte des diplômes de langue étrangère</i>	L'Assemblée générale a approuvé la recommandation 11 intitulée <i>Prise en compte des diplômés de langue étrangère dans le cadre de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale</i> . Elle entrera en vigueur le 1 ^{er} août 2017. La CFPI est responsable du contenu de cette recommandation, tandis que la Table ronde des écoles professionnelles a pour tâche de vérifier les tables de conversion.
7	Recommandations du SEFRI concernant la mise en œuvre du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale (PEC CG)	A la demande du SEFRI, la commission ECG a évalué l'enseignement de la culture générale ainsi que sa mise en œuvre dans différentes écoles professionnelles en Suisse. Cette évaluation a montré qu'une révision du PEC CG n'était pas nécessaire pour le moment. Elle a toutefois également permis d'identifier un besoin d'intervention sur plusieurs points au niveau de la mise en œuvre des contenus. Le SEFRI a par conséquent formulé, en été 2016, quatre mesures/recommandations qu'il a soumises aux cantons afin qu'ils les examinent et les appliquent. Un groupe de travail de la CFPI a examiné attentivement les mesures/recommandations du SEFRI et élaboré sur cette base des recommandations à l'attention des offices cantonaux de la formation professionnelle (voir annexes). Ces recommandations relatives à la mise en œuvre du PEC CG ayant été approuvées par l'Assemblée générale, les cantons sont maintenant invités à les appliquer.
8	Forfaits CIE 2017/2018	Après avoir examiné attentivement les demandes d'adaptation des forfaits CIE, la CFFP a décidé d'adapter certains d'entre eux. La nouvelle liste des forfaits CIE, qui a été approuvée par l'Assemblée générale, est publiée sur le site de la CSFP à l'adresse: http://www.csfp.ch/dyn/21128.php .
9	Dates des séances 2018 et 2019	L'Assemblée générale a fixé les dates des séances pour les années 2018 et 2019 (voir annexes).

6 juin 2017

Pour la CSFP: Susann Schläppi



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 4/17

Lors de sa séance du 28 juin 2017, le Comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent

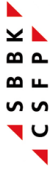
No	Thème	Résultat / décision
1	Recommandation concernant l'indemnisation intercantonale des procédures de validation des acquis	A la page 2 de la recommandation, le montant désormais obsolète de CHF 7300 pour l'ensemble de la procédure de validation par candidat est abrogé. A l'avenir, le <i>tarif actuel</i> figurant dans l'accord sur les écoles professionnelles AEPr et plus précisément dans l'annexe pour l'année scolaire pertinente (rubriques procédure de qualification et procédure de validation) s'applique. Dès lors, le montant de CHF 7700 s'applique pour l'année scolaire 2017/2018. Désormais, la recommandation ne mentionnera plus de montant absolu, mais seulement la formule permettant de calculer le montant.
2	Préapprentissage d'intégration	Le comité charge la Commission Transitions de déterminer quels sont les besoins de coordination des cantons et les clarifications souhaitées par ceux-ci en ce qui concerne le préapprentissage d'intégration du SEM et d'élaborer des propositions concrètes. Le Comité de la CSFP recommande aux membres de soumettre tout de même les projets qui ne remplissent pas toutes les dispositions du SEM, mais d'exposer les motifs de ces déficits dans le détail.
3	Instruments électroniques pour les procédures de qualification, par exemple Expert Admin	Si une OrTra souhaitait recourir à un outil pour la mise en œuvre de la procédure de qualification, elle ne devrait le faire que d'entente et en collaboration avec les cantons, notamment en clarifiant la question du financement. Le secrétariat organise une réunion avec l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse pour clarifier la collaboration entre les cantons et les OrTras dans le domaine du développement d'instruments électroniques pour les procédures de qualification.

4	Impression des informations supplémentaires sur les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP)	Le comité se rallie à la proposition du groupe de travail et approuve l'impression des orientations choisies sur les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP). Le domaine spécifique, la branche de formation et d'examen ainsi que le profil scolaire ne peuvent par contre pas être mentionnés sur les CFC et les AFP, car ils ne sont que peu ou pas pertinents pour la reconnaissance du diplôme sur le marché du travail. Dans une prochaine étape, il convient de fixer une date d'entrée en vigueur commune pour les «nouveaux» certificats de capacité et attestations professionnelles et de préciser en outre dans les ordonnances que les CFC et les AFP délivrés avant cette date conservent leur validité.
5	Nouvelle profession d'assistant-e ICT CFC Recommandation de réponse à la consultation à l'attention des cantons	Les conditions formulées par le Comité de la CSFP en ce qui concerne la nouvelle formation initiale de trois ans d'assistant-e ICT CFC sont remplies. Afin que la délimitation et la perméabilité entre la nouvelle formation initiale de trois ans et celle de quatre ans soient immédiatement visibles, la CSFP demande à l'OrTra d'établir à l'attention des cantons et des services d'orientation professionnelle, une notice présentant de façon précise la délimitation entre les deux profils professionnels et les cheminements de carrière relatifs à chacun d'eux. Les contenus de la première année de formation exigent deux jours d'école professionnelle (un jour en 2 ^e et un jour en 3 ^e année d'apprentissage). Les entreprises approuvent ce modèle.
6	Forfaits CSI	Le comité approuve les forfaits CSI pour l'année scolaire 2017/18 validés par les cantons sièges. Ils sont mis sur le site de la CSFP: http://www.sbbk.ch/dyn/20866.php .
7	Annexe à l'accord sur les écoles professionnelles, AEPr	La Conférence des cantons signataires de l'AEPr est priée de compléter le point 2* de l'annexe à l'AEPr: les apprentis qui, tout en ayant résilié le contrat d'apprentissage avant la date de référence, continuent à fréquenter l'école professionnelle pendant une certaine durée, ne doivent pas être pris en compte sur le plan intercantonal. *= la date de référence pour la détermination du nombre d'élèves est toujours le 15 novembre.

28 juin 2017

261.521-6.3-39829

Au nom de la CSFP: Bernadette Fischli



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Confederazione svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Comité de la CSFP: brèves 5/17

Lors de sa séance du 30 août 2017, le Comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent

No	Thème	Résultat / décision																		
1	Révision totale de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)	Le SEFRI a présenté une notice (cf. annexe) qui apporte une clarification sur la manière dont l'ordonnance OCM ES sera mise en œuvre. Cette clarification est saluée par le comité, car elle précise le rôle de surveillance des cantons et apporte une simplification du système.																		
2	Commissions CSFP: lien avec le comité	Un membre du comité assure le lien avec chacune des commissions de la CSFP. Ce lien est assuré par les personnes suivantes : <table border="1"><thead><tr><th>Commission</th><th>Représentant au comité</th></tr></thead><tbody><tr><td>Formation professionnelle initiale CFPI</td><td>Paolo Colombo (président)</td></tr><tr><td>Formation et qualification des adultes CFQA</td><td>Beat Schuler (président)</td></tr><tr><td>Finanzen Berufsbildung KFB</td><td>Theo Ninck</td></tr><tr><td>Organisation und Prozesse KOP</td><td>Peter Bleisch, Christoph Nydegger (co-présidents)</td></tr><tr><td>Développement des professions CDP</td><td>Niklaus Schatzmann</td></tr><tr><td>Procédures de qualification CPQ</td><td>Peter Bleisch</td></tr><tr><td>Transition CTR</td><td>Séverin Bez</td></tr><tr><td>CSFO</td><td>Paolo Colombo (président)</td></tr></tbody></table>	Commission	Représentant au comité	Formation professionnelle initiale CFPI	Paolo Colombo (président)	Formation et qualification des adultes CFQA	Beat Schuler (président)	Finanzen Berufsbildung KFB	Theo Ninck	Organisation und Prozesse KOP	Peter Bleisch, Christoph Nydegger (co-présidents)	Développement des professions CDP	Niklaus Schatzmann	Procédures de qualification CPQ	Peter Bleisch	Transition CTR	Séverin Bez	CSFO	Paolo Colombo (président)
Commission	Représentant au comité																			
Formation professionnelle initiale CFPI	Paolo Colombo (président)																			
Formation et qualification des adultes CFQA	Beat Schuler (président)																			
Finanzen Berufsbildung KFB	Theo Ninck																			
Organisation und Prozesse KOP	Peter Bleisch, Christoph Nydegger (co-présidents)																			
Développement des professions CDP	Niklaus Schatzmann																			
Procédures de qualification CPQ	Peter Bleisch																			
Transition CTR	Séverin Bez																			
CSFO	Paolo Colombo (président)																			
3	Formation des experts aux examens : enquête sur les besoins par l'IFFP	L'IFFP doit poursuivre le développement de l'outil on-line pour le relevé des besoins des écoles en experts aux examens. Il se fera accompagné dans cette démarche, comme auparavant, par la sous-commission des responsables d'examen et la Commission Procédures de qualification (CPQ). Les décisions relatives à l'outil développé doivent par contre être soumises à l'ensemble des membres de la CSFP pour consolidation. Le secrétariat de la CSFP soutient l'IFFP dans ses démarches et informe régulièrement le comité de l'avancée du projet.																		

4	ICT formation professionnelle Suisse: discussion à propos des questions concernant l'évaluation et adoption	La convention de prestations 2014 – 2018 sur la garantie de comparabilité des évaluations de prestations pour la profession d'informaticiennes et informaticiens CFC a été conclue entre les cantons et l'otra ICT Formation professionnelle suisse. Elle prévoit une évaluation des processus qu'elle a mis en place à la fin de la période. Le comité de la CSFP a approuvé le questionnaire qui servira à cette évaluation. ICT Formation professionnelle enverra dans le courant septembre l'enquête aux chefs d'office qui pourront la faire suivre aux personnes concernées.
5	optima: mandat à un prestataire externe / recommandation du groupe d'accompagnement d'optima	Le comité a décidé de donner le mandat pour la poursuite des travaux relatifs à optima à Team Consult TC. TC sera ainsi chargé des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre d'optima.

6 septembre 2017
261.521-6.3-39829

Au nom de la CSFP: Pierre-Yves Puipe

Comité de la CSFP: brèves 6/17

Lors de sa réunion du 25 octobre 2017, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

No	Thème	Résultat / décision
1	Modularisation de la profession médiaticien/-ne CFC	Le Comité de la CSFP a reçu des informations de ICT-Formation professionnelle Suisse sur la modularisation de la profession de médiaticien/-ne CFC. Il définira plus précisément sa position par rapport à cette évolution en lien avec la stratégie formation professionnelle 2030 et donnera des indications à la Commission Développement des professions pour la suite de la discussion entre partenaires de la formation professionnelle.
2	Impression des informations supplémentaires sur les CFC et les AFP	La Commission Développement des professions s'est penchée sur la question de savoir si des informations supplémentaires telles que les orientations, les domaines spécifiques, les branches de formation et d'examen ou les profils de formation scolaire devraient être imprimées sur les CFC et les attestations fédérales. Il a été décidé de ne procéder à aucune modification des informations imprimées.
3	Numérisation	Le programme de travail de la CDIP prévoit l'élaboration, en 2018, d'une stratégie de la numérisation dans le domaine éducatif. Le Comité de la CSFP a décidé de se charger des aspects spécifiques au degré secondaire II en coordination avec la CESFG.
4	Préapprentissage d'intégration: taux d'indemnisation	Plusieurs cantons ont examiné la possibilité d'une collaboration pour la mise en œuvre du préapprentissage d'intégration. Le Comité de la CSFP propose d'appliquer le tarif des offres passerelles pour l'indemnisation des prestations fournies dans un autre canton. Ce tarif est de 7700 francs pour l'année 2017/18 selon l'annexe à l'accord sur les écoles professionnelles.
5	Optima: état des travaux	L'entreprise Team Consult, mandatée pour le projet Optima, a informé le Comité de la CSFP de l'état des travaux. Les discussions en cours portent sur l'organisation du projet et sur la manière d'assurer son succès. Le Comité continuera à accompagner étroitement le projet et la prochaine discussion est prévue lors des journées de réflexion du Comité de novembre 2017.

31.10.2017

Pour le Comité de la CSFP:

Carla Gasser